

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 19 mai 2020 à 15h par visioconférence à huis clos.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution - Adoption du règlement 2020-154 Relatif à la protection des plans d'eau contre l'introduction et la propagation des plantes et espèces aquatiques exotiques envahissantes
4. Résolution –Mandat pour l'application du règlement 2020-154
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

DONNÉ À LA MACAZA CE 13^e JOUR DE MAI 2020

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Caroline Dupuis

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dupuis, directrice générale adjointe de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : babillards à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et aux boîtes postales du lac Clair, entre 9 h et 16h30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de mai 2020.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE



Caroline Dupuis